

Quand vous rencontrez un incident de parcours, vous pouvez utiliser l'application SURICATE pour le signaler ...

Suricate, qu'est-ce que c'est ?

C'est une application mobile à télécharger, à la disposition de tous.

Cette application vous permet de signaler en temps réel tout problème (dégradation; signalétique et balisage; incident et sécurité; environnement; conflits d'usage ...).

A l'ouverture de l'application, Suricate vous demande de valider les coordonnées GPS pour **géolocaliser** l'incident rencontré.

Ensuite, vous n'avez qu'à remplir le formulaire en précisant la nature du dysfonctionnement (3 menus déroulants (activité concernée, type de problème, ampleur du signalement)) + votre courriel (une fois au 1er signalement) et une description succincte du problème.

Il est conseillé d'ajouter une photo (dans la mesure du possible).

C'est vraiment très simple d'utilisation et intuitif.

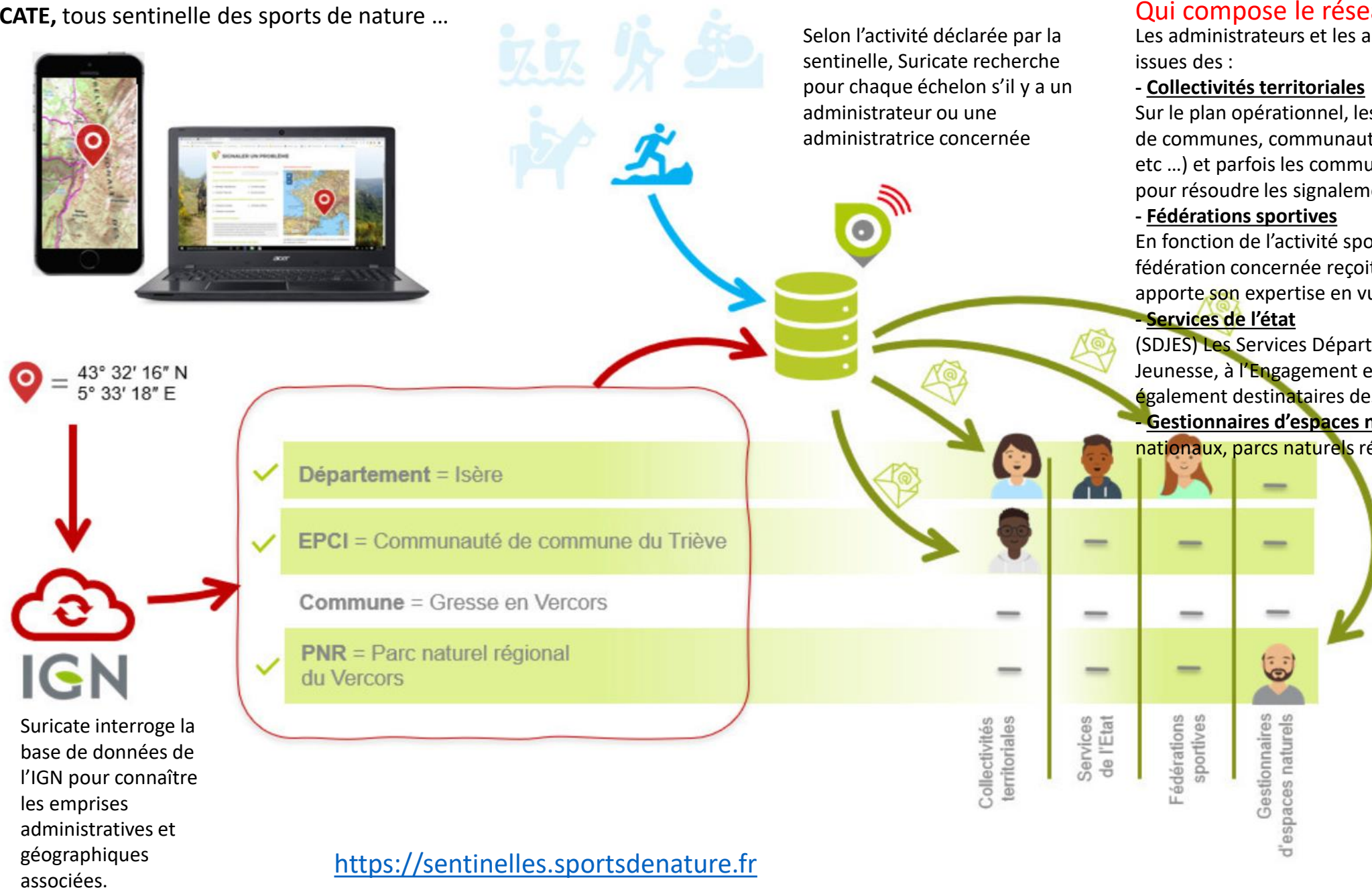
Suricate vous permet d'informer les référents locaux afin de remédier au plus vite au problème signalé.

Une fois que vous avez envoyé votre signalement, vous recevez un mail à l'adresse qui vous a été demandée dans le formulaire et ainsi vous pourrez valider votre signalement.

Cette validation est obligatoire et pourra être faite ultérieurement chez vous après votre sortie ...

Suricate est conçu pour que vous soyez informés de l'évolution de la situation à chaque étape, de la prise en compte de votre signalement à la résolution définitive.

SURICATE, tous sentinelle des sports de nature ...



Selon l'activité déclarée par la sentinelle, Suricate recherche pour chaque échelon s'il y a un administrateur ou une administratrice concernée

Qui compose le réseau Suricate ?

Les administrateurs et les administratrices sont issues des :

- Collectivités territoriales

Sur le plan opérationnel, les EPCI (communauté de communes, communauté d'agglomération, etc ...) et parfois les communes interviennent pour résoudre les signalements.

- Fédérations sportives

En fonction de l'activité sportive déclarée, la fédération concernée reçoit le signalement et apporte son expertise en vue d'une résolution.

- Services de l'état

(SDJES) Les Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports sont également destinataires des signalements.

- Gestionnaires d'espaces naturels parcs nationaux, parcs naturels régionaux ...